



**RECU EN PREFECTURE**

Le 16 novembre 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20201105-D00622910-DE

## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 05 novembre 2020**

**Le Conseil Municipal, convoqué le 29 octobre 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence**

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents à la CCI :** M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (arrivé à la question n° 11), M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

**Étaient présents en visio-conférence (avec possibilité de procuration de vote) :** M. Guillaume BAILLY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, Mme Sadia GHARET, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Thierry PETAMENT, Mme Françoise PRESSE, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Marie ZEHAF

**Secrétaire :** M. Damien HUGUET

**Étaient absents :** Mme Elise AEBISCHER, M. Philippe CREMER, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jean-Hugues ROUX

**Procurations de vote :** Mme Elise AEBISCHER à Mme Anne BENEDETTO, M. Guillaume BAILLY à M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 11), Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Damien HUGUET, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, M. Cyril DEVESA à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Marie ETEVENARD à M. Anthony POULIN, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Pierre-Charles HENRY à Maxime PIGNARD (jusqu'à la question n° 10), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Benoît CYPRIANI, Mme Myriam LEMERCIER à M. Ludovic FAGAUT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Laurence MULOT, Mme Agnès MARTIN à Mme Karima ROCHDI, Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Claudine CAULET, M. Thierry PETAMENT à Mme Marie LAMBERT, Mme Françoise PRESSE à M. François BOUSSO, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à Mme Carine MICHEL, M. Nathan SOURISSEAU à Mme Valérie HALLER, M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI

**OBJET :** Contrat de concession de service public - Casino de Besançon - Société Touristique et Thermale de la Mouillère – Rapport 2019

Délibération n° 2020/006229

## Contrat de concession de service public – Casino de Besançon- Société Touristique et Thermale de la Mouillère – Rapport 2019

**Rapporteur : Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe**

	Date	Avis
CCF	14/10/2020	Favorable unanime
Commission n° 1	14/10/2020	Favorable unanime

**Résumé :**

La Ville de Besançon a confié la gestion et l'exploitation du Casino de Besançon à la Société Touristique et Thermale de la Mouillère, via un contrat de concession de service public. En respect des dispositions légales, le délégataire soumet au Conseil Municipal le compte rendu de ses activités au titre de l'année écoulée.

### 1. Les principales caractéristiques du contrat de concession de service public

**Objet** : La Collectivité confie au délégataire l'exploitation du Casino dans son ensemble (salles de jeux, restaurant, bar, spectacles) ainsi que l'entretien, la maintenance et le renouvellement des équipements et matériels nécessaires à l'exploitation des activités.

**Date de signature** : 24 juin 2009, avec date d'effet le 22 juillet 2009

**Durée** : 12 ans à compter de l'autorisation des jeux– Echéance le 18 novembre 2021

**Caractéristiques générales du contrat** : Le contrat de concession est composé, conformément à la loi du 15 juin 1907 et l'arrêté du 9 mai 1997 relatif à la réglementation des jeux dans les Casinos, d'un cahier des charges d'exploitation et d'un bail d'occupation des lieux.

Le délégataire exploite les activités à ses frais et risques.

Le délégataire doit disposer d'une autorisation des jeux en vigueur.

**Principales obligations du contrat** :

- jeux : le délégataire exploite les salles de jeux sous réserve de l'autorisation ministérielle accordée.
- activité de spectacles : le délégataire s'engage à réaliser au moins 100 événements dont des soirées musicales ou des dîners-concerts ou des dîners à thème
- soutien à des actions touristiques : le délégataire apporte son soutien financier à un programme d'action culturelle défini avec la Collectivité
- communication : le délégataire met en œuvre une stratégie de communication visant à conforter et développer son attractivité
- travaux et entretien : le délégataire assure à ses frais le nettoyage et l'entretien courant du Casino, la Collectivité s'engageant par ailleurs à assumer les grosses réparations

**Délégataire** : La Société Touristique et Thermale de la Mouillère (STTM), SAS au capital de 612 000 €, ayant son siège social à Besançon. La STTM est filiale à 100% de la société MOLIFLOR, elle-même filiale du groupe JOA.

Président : M. Laurent JOURDAIN.

Directeur en 2019 : Mme Anne DUIGOU jusqu'en juillet, M. Franck HERIBEL depuis octobre.

## 2. Analyse de la qualité du service

### 2.1 La fréquentation

Le Casino de Besançon occupe la place de premier Casino de Franche-Comté avec 32 % de parts de marché, pourcentage stable, devant respectivement les Casinos de Luxeuil (29 %), Lons le Saunier (27 %) et Salins les Bains (12 %). A noter que la zone de chalandise se compose désormais de trois casinos sur 4 sous l'enseigne JOA après le rachat du groupe Emeraude en juillet 2019.

Le critère de fréquentation du Casino de Besançon est révélateur de la qualité des prestations, du fait de la présence d'autres casinos dans un périmètre géographique relativement proche.

La fréquentation est mesurée par trois indicateurs :

Activité	Entrées-couverts 2019	Entrées-couverts 2018	Entrées-couverts 2017	Evolution en %
Machines à sous	179 627	170 037	179 910	5,6 %
Jeux de table	20 627	16 715	16 374	23,4%
Restaurant	28 096	28 087	23 799	0 %

On note une hausse assez sensible des entrées sur le secteur des jeux. Les machines à sous retrouvent quasi leur niveau de 2017 avec près de 180 000 entrées. Les jeux de table poursuivent leur progression avec une hausse notable : le réaménagement de cette activité en septembre 2018 a permis ce positionnement.

L'activité de restauration est stable en fréquentation (nombre de couverts) mais en hausse sensible sur le chiffre d'affaire global, notamment grâce à une progression de l'activité « banquets » (repas de groupes, professionnels).

Au-delà de la fréquentation, la qualité de service est également mesurée au Casino par des contrôles internes : une à deux visites mystères chaque année dans chaque établissement du groupe JOA. Une seule visite mystère a eu lieu en 2019. Les résultats obtenus permettent d'identifier des points forts et les points faibles à améliorer. La performance du Casino de Besançon est de 69,73 % vs 70,29 % lors de l'année N-1, donc en léger recul. Ce taux est inférieur à la moyenne des casinos du groupe JOA, qui est de 72,67 %. L'établissement bisontin se place en 15<sup>ème</sup> position sur 22.

Les points d'amélioration se situent, comme l'année précédente, notamment dans la rubrique « savoir-vendre ». Des outils pour améliorer cette « force de vente » (par exemple briefing commercial et événementiel) ont été mis en place, les managers remobilisés sur ces enjeux. D'après la direction, il sera peut-être nécessaire de former certains membres du personnel pour booster l'aspect commercial de leur métier.

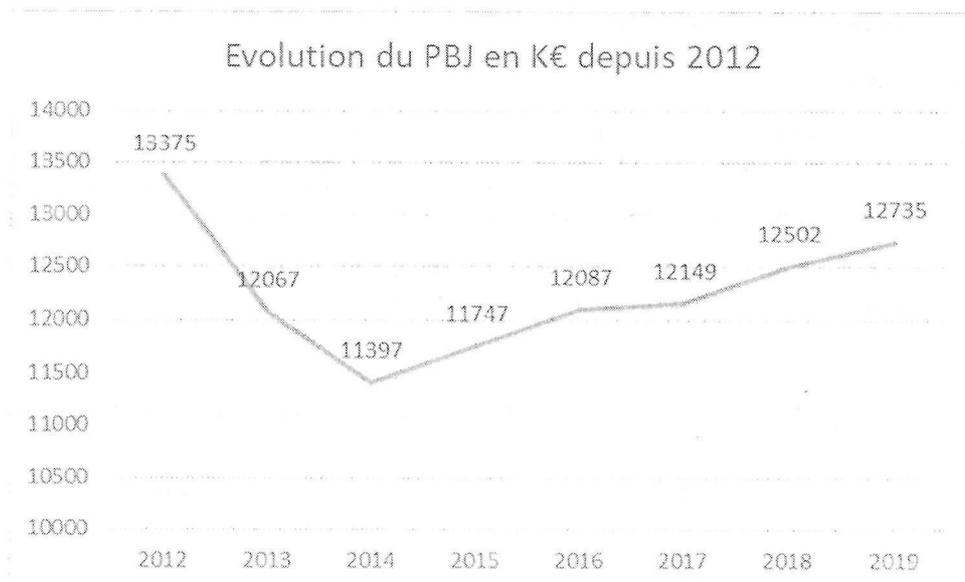
### 2.2 Les jeux

Le Casino offre à sa clientèle un parc de 120 machines à sous, 32 postes de roulette anglaise électronique et 7 postes de Black-Jack électronique, ainsi que cinq tables de jeux installées (pour cinq autorisées) : deux de Black Jack, deux de roulette anglaise et une d'Ultimate Texas Hold'Hem.

Au niveau national, le produit brut des jeux (PBJ) est en hausse de 4,88% par rapport à 2018, soit la meilleure croissance depuis 15 ans pour les casinos français. Au niveau régional (zone centre-est), la hausse moyenne constatée sur la même période est de 4,01%, mais seulement de 1,9% pour le Casino de Besançon, donc en retrait de la performance nationale et régionale.

Le PBJ atteint 12 735 K€ en 2019 (machines à sous + jeux de table), contre 12 502 K€ en 2018. La conséquence est une augmentation du chiffre d'affaires jeux net de + 1,3 % entre 2018 et 2019 : il s'établit à 6 231 561 € en 2019.

Après la forte érosion du PBJ, entamé en 2009 (il atteignait 18 M€ en 2008), le redressement s'est engagé à partir de 2015, et, depuis, la courbe de croissance est lente mais relativement constante.



Le PBJ des machines à sous atteint 10 374 K€, il est en légère baisse par rapport à 2018 (-0.7%).

A l'inverse, le PBJ des jeux traditionnels est lui en forte hausse (+14,7 %) passant de 2 058 k€ à 2 360 k€.

Les machines à sous attirent l'essentiel de la clientèle du Casino de Besançon (81,5 % du PBJ, en baisse de 2 points par rapport à 2018). Vient ensuite la roulette anglaise électronique avec 11% du PBJ (en progrès de + 17,8% par rapport à 2018, du fait de l'augmentation du nombre de postes). La progression de sa part dans le PBJ de 52,8% montre que le black Jack électronique a trouvé sa clientèle.

La STTM et le groupe JOA poursuivent l'action menée au plan national pour « un jeu responsable » : par la formation de leur personnel (repérer des addictions, respecter les mesures d'interdictions de jeux) et par la sensibilisation de la clientèle (affichage, dispositif spécifique aux jeunes joueurs de poker, limitation volontaire d'accès).

Par ailleurs, le groupe JOA a été précurseur en matière de jeu responsable et a intégré la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme dans ses engagements (LAB-FT). Une procédure de vigilance commune aux casinos du groupe mais adaptée est mise en place, sous le contrôle de M. Guillemain-Laborde, membre du comité de Direction de l'établissement.

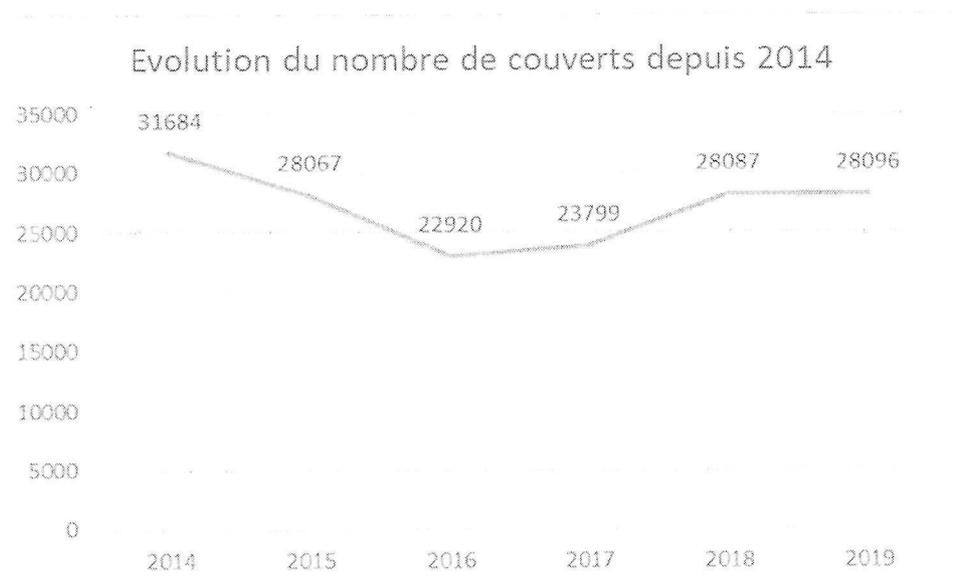
### **2.3 La restauration, les bars**

Le restaurant « Le Comptoir JOA » offre une capacité de 120 couverts en salle, complétée par 80 en terrasse. Sa capacité d'accueil peut passer à 150 personnes assises en version banquet, et 250 personnes debout en version « cocktail » (chiffres hors période COVID-19).

Le restaurant « Le Comptoir JOA » accueille une clientèle d'affaires à déjeuner et propose des tarifs étudiés pour les banquets. En soirée, la clientèle est plus urbaine, et s'y ajoutent les joueurs du Casino. Le restaurant contribue grandement aux animations organisées par le Casino au travers des nombreuses soirées qui ont lieu toute l'année : diners-spectacles, soirées-dansantes, nouvel-an, karaoké, soirée Saint-Valentin, cabarets, soirées gastronomiques...

Le restaurant est également un espace privatisable pour les acteurs économiques locaux (soirées clientèle, remise de prix, présentation de nouveaux produits ...).

L'évolution du nombre de couverts depuis 2014 est la suivante :



Le bar de la salle des machines à sous est doté de 40 places assises (et une dizaine au bar) et d'un écran géant pour diffuser les évènements sportifs. Le bar de l'étage, à proximité des salles de jeux de table, est ouvert chaque nuit.

L'ensemble Restaurant + bars voit son chiffre d'affaires augmenter légèrement de 0,5 % en 2019 (pour s'établir à 804 K€ contre 800 K€ en 2018).

## 2.4 Communication, animation

La marque JOA commence à être reconnue dans sa zone de chalandise naturelle (Grand Besançon et alentours), néanmoins, des campagnes de communication restent nécessaires autour des événements organisés par le Casino.

La stratégie de communication du Casino JOA de Besançon s'accroît vers le digital (réseaux sociaux et réseaux métiers de type Tripadvisor, lafourchette.com..) afin d'augmenter sa présence sur le web. Cependant, les panneaux d'affichage Longue Conservation (permanents) ont été conservés aux entrées de la ville, pour maintenir une présence de la marque JOA à Besançon.

Parallèlement, le Groupe JOA poursuit une politique de fidélisation de la clientèle autour de sa carte club.

## 3. Les conditions d'exécution du service public

### 3.1 Le personnel

L'effectif moyen en 2018-2019 s'élève à 66,88 Equivalent Temps Plein (CDI, CDD, intermittents, extras), soit 26,85 ETP femmes et 40,02 ETP hommes.

L'âge moyen des effectifs est de 38,27 ans.

Le Casino emploie 3,83 ETP titulaires d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé.

L'effectif moyen était de 68,2 ETP en 2017-2018. En 2019, le Casino a enregistré 18 départs de CDI, pour 14 entrées en CDI. Le recours au CDD (34 contrats en 2019) a permis de remplacer des absences (congés maternité) ou de palier à des accroissements ponctuels d'activité.

La baisse du nombre d'ETP moyen s'explique par deux facteurs : le non remplacement de départs en retraite sur des postes administratifs rendus possible par la mise en place de nouveaux outils opérationnels et par la difficulté à recruter sur certains postes spécifiques (croupiers, métiers de la restauration), pour lesquels la durée de recrutement est de plus en plus longue.

Un plan de formation est en place, sur la base d'un fonds d'un montant supérieur aux obligations légales, autour de trois axes : formation initiale, formation de mise à jour et formation d'experts. Les principaux enjeux sont la préservation de l'employabilité des salariés, la professionnalisation des

employés techniques métiers, sécurité, hygiène) et la valorisation des formations métiers qualifiantes et diplômantes. 49 salariés du casino ont ainsi bénéficié au moins d'une formation en 2019.

### **3.2 Tarifs et horaires**

Le secteur « machine à sous + bar » ouvre à 11 h, et le secteur « tables de jeux + bar » ouvre à 21 h. Les deux secteurs ferment à 3 h du matin ou 4 H les vendredis, samedis et veilles de jours fériés.

Le restaurant « Le Comptoir JOA » est ouvert tous les jours selon les horaires suivants :

- hiver 12 h / 14 h et 19 h 30 / 22 h (22h30 les vendredis et samedis)
- été : 12 h / 14 h et 19 h 30 / 22 h 30 (23h les vendredis et samedis)

### **3.3 Soutien à des actions touristiques et culturelles**

En respect des dispositions du contrat de concession, le Casino de Besançon apporte son soutien à l'effort artistique et au développement touristique de la ville. En 2019, ce soutien s'est traduit de la façon suivante :

- Animations internes (spectacles, concerts et animations) en respect du cahier des charges pour 24 378 €, et hors cahier des charges pour 22 614 €
- Animations externes hors cahier des charges (manifestations sportives et culturelles à Besançon) pour un montant de 15 956 €.
- Soutien à des manifestations artistiques tel que prévu au cahier des charges : 200 000 €
- Autres dépenses (jeux gratuits, dépenses de communication) pour 124 680 €

Soit un total de 387 629 € contre 371 216 € en 2018, soit au-delà des 2 % recommandés par la DLPAJ (Direction des Libertés Publiques et Affaires Juridiques).

### **3.4 Attestations, rapport technique**

L'autorisation des jeux en vigueur a été délivrée par arrêté ministériel du 29/10/2019, modifié par arrêté du 30/10/2019 avec effet au 1/12/2019, et prendra fin à l'issue du contrat de CSP le 18/11/2021.

Le groupe JOA respecte les obligations règlementaires en matière de lutte contre le blanchiment, en lien avec le dispositif Tracfin. Les autorités de tutelle ont opéré un contrôle au sein de l'établissement en juillet 2019.

Par ailleurs, le Casino s'engage à assurer que les clients ne subissent pas de conséquences dommageables dues à un excès de la pratique du jeu (exemple : programme de sensibilisation des clients, formation spécifique des salariés).

Les locaux sont propriétés de la Ville de Besançon. Les visites régulières rendues par la Ville de Besançon sur le site n'ont pas permis de détecter des défaillances dans l'entretien, la propreté ou la sécurité du site.

Les locaux sont sécurisés par vidéo-surveillance et des équipements sont installés pour garantir la sécurité des personnels, du public et des convoyeurs de fonds.

Des contrôles propres aux Etablissements recevant du Public sont régulièrement effectués par des organismes agréés (visite de la Commission Départementale de Sécurité le 26 avril 2019)

En respect des dispositions du contrat, la STTM a transmis l'ensemble des documents prévus par la convention de concession de service public.

Des échanges réguliers sur ces différents points ont lieu entre la Ville de Besançon et le délégataire.

## **4. Eléments financiers de la délégation**

### **4.1 Situation financière 2019**

Le groupe JOA est le 2<sup>e</sup> opérateur de jeux en France en nombre de casinos (33). Il emploie 2 300 collaborateurs et atteint 330 M€ de chiffre d'affaires. Le groupe a renforcé progressivement sa présence dans le Grand Est, notamment via l'acquisition du groupe Emeraude.

La STTM, société dédiée au Casino de Besançon, a arrêté ses comptes annuels au 31 octobre 2019. Ils sont certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes.

Le total du bilan s'établit à 3 603 K€. Le résultat net 2019 est un bénéfice de 402 K€.

Pour mémoire, conformément à l'article 3 du contrat de concession, le délégataire exploite le Casino « à ses frais et risques » : le résultat réalisé (excédent ou déficit) appartient au délégataire. Depuis la signature du contrat en 2009, c'est un excédent cumulé de 3 438 K€ qui a été réalisé par la STTM.

Les chiffres clés de la STTM sont les suivants :

En K€	2019	2018	2017	var N/N-1 en %
Chiffre d'affaires	7 117,03	7 035,58	6 833,54	+1.16 %
Total des charges	7 233,95	7 170,17	7 032,23	+ 0.89 %
<i>dont masse salariale</i>	<i>3 441,97</i>	<i>3 360,92</i>	<i>3 415,16</i>	<i>+ 2.41 %</i>
Résultat net	401,85	392,20	344,91	
Fonds propres	1 077,33	1 065,48	1 151,28	

*Rappel : les postes du bilan sont une « photographie » à un instant donné, ici au 31/10/2019.*

### Bilan

Les ratios financiers du bilan restent en déséquilibre, en lien avec la politique de centralisation financière du groupe. Les engagements du groupe JOA vis-à-vis de la STTM lèvent tout risque sur ce constat. La STTM a procédé à une distribution de dividendes de 390 K€ sur le résultat 2018.

Après une politique importante d'investissement depuis 2017 sur le site de Besançon pour l'intégrer au groupe JOA, les investissements 2019 ont plutôt été consacrés au renouvellement des machines à sous et leurs licences (409 K€ sur un total investi de 480 K€).

La valeur nette des biens de retour du service délégué, intégrée à l'actif de la STTM, s'établit à 133 K€.

### Résultat

Le bénéfice de l'année s'élève à 401 849 €.

Le chiffre d'affaires est issu des jeux (pour 87,56%), de la restauration (pour 11,29%) et de produits divers. Ces proportions sont relativement stables depuis 2017.

Outre la masse salariale qui représente 49% du total des charges, les principaux postes de charges sont les locaux (499 K€ de redevance Ville), les frais de publicité et communication (297 K€), les travaux d'entretien (127 K€), les frais de siège et licence JOA (254 K€), l'achat d'alimentation et boissons (432 K€), le soutien aux manifestations artistiques prévues au contrat (200 K€).

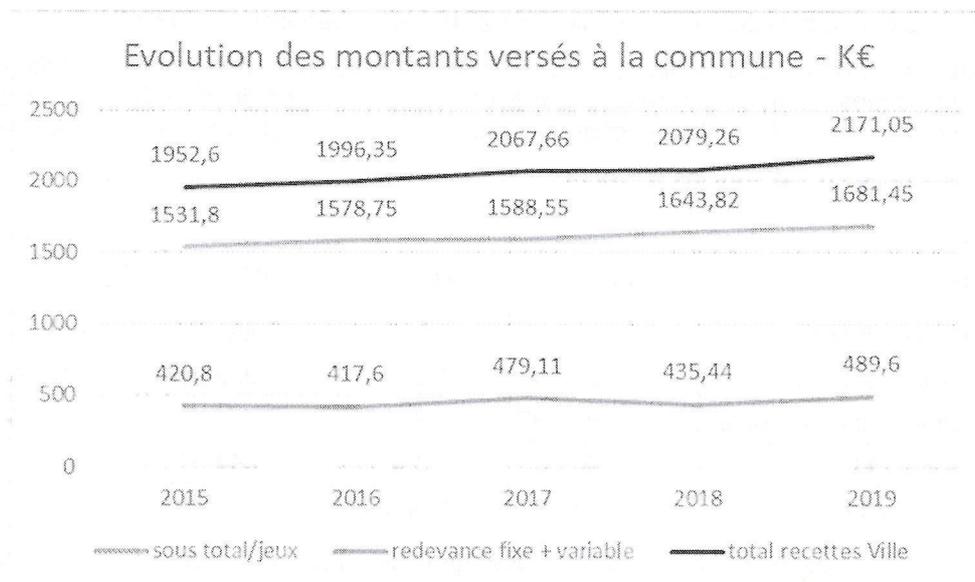
## **4.2 Liens financiers et juridiques avec la Ville de Besançon**

Le Conseil Municipal de la Ville de Besançon a été sollicité deux fois en 2019 : d'une part sur l'autorisation de renouvellement des jeux, d'autre part sur le rapport d'activité 2018.

Les liens financiers entre la Ville de Besançon et le délégataire sont les suivants :

En recettes : la STTM verse à la Ville de Besançon (directement ou indirectement) une quote-part sur le produit brut des jeux, et une redevance contractuelle (partie fixe et variable). Au titre de 2019, le montant total ainsi versé s'établit à 2 171 050 €. L'échéance 2019 suite à la signature d'un avenant en 2018 pour installer un échancier de versement de solde de travaux a fait l'objet d'un recouvrement pour 17 573,30 € (16 826,21 € part capital et 747,09 € part intérêts). A ce total s'ajoute le soutien aux manifestations artistiques pour 200 K€, réparti entre La Rodia, l'EPCC Les Deux Scènes et le Festival International de Musique de Besançon.

L'évolution des versements pour la Ville ces cinq dernières années est la suivante :



En dépenses, la Ville de Besançon a remboursé à la STTM un abattement fiscal de 47 K€.

### Conclusion

Les engagements contractuels sont respectés par la STTM. La qualité du service et les prestations rendues sont appréciées, même si des points d'amélioration ont été identifiés. Au 31 octobre 2019, l'activité et la santé financière du Casino sont correctes. Cependant, l'épidémie de coronavirus qui a conduit à la fermeture du Casino le 14 mars 2020 aura des conséquences significatives en 2020.

**Le Conseil Municipal prend acte du présent rapport relatif à la gestion et l'exploitation du Casino de Besançon par la Société Touristique et Thermale de la Mouillère, dans le cadre de la concession de Service Public confiée par la Ville de Besançon à cette société.**

Pour extrait conforme,  
La Maire,

Anne VIGNOT